

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL N° 22

COMPTE RENDU DU 12 MAI 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le vendredi 5 mai 2023, s'est réuni le vendredi 12 mai à 8h00 à St Didier-sur-Chalaronne sous la Présidence de Paul Ferré.

Validation du compte-rendu du comité syndical n°21 du 17 mars 2023

Election d'un secrétaire de séance

22 votants

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, DESIGNNE Monsieur Cottey Romain, secrétaire de séance.

POINTS SOUMIS A DELIBERATION

1. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical n° 21 du 17 mars 2023,

Le procès-verbal du dernier comité syndical est soumis à approbation.

22 votants

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE le procès-verbal du comité syndical du 17 mars 2023,

2. Délibération attribution marché location d'une benne à ordures ménagères 26 tonnes,

A la suite de la CAO tenue le 28 avril dernier, le choix du prestataire concernant la location BOM de 26 tonnes s'est porté sur la société FISPAR. Mr Ferré indique que le marché est attribué selon le prix ainsi que sur des caractéristiques techniques et d'entretien du matériel. Il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché pour un montant total de 52 800€ HT annuel,

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à signer les documents afférents au marché.

3. Délibération attribution des marchés de travaux de mise en conformité de la déchèterie de St Jean,

Mr Ferré présente l'analyse des offres validées le 28 avril par les membres de la CAO sur les différents lots de travaux. Il indique que seul le lot 3 concernant l'électricité a été infructueux et qu'une consultation est en cours auprès de 3 entreprises. Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit marché pour les lots n°1, 2, 4, 5 comme suit :

LOT N°	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT EN € HT
1	Terrassement et Voirie Réseaux Divers	SOCALF	148 579,10 €
2	Béton armé locaux	MOREL	129 640,09 €
4	Clôture Serrurerie	EVA METALLERIE TETE	50 706,80 €
5	Charpente métallique	METALLERIE TETE	67 422,46 €
TOTAL			396 348,45 €

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le président à signer les documents afférents au marché.

4. Délibération élection d'un membre du bureau,

Monsieur Ferré indique que Mr Varvier membre du bureau peut être remplacé. Deux candidats se présentent Mr Philippe Brunel et Mr Philippe Davidian. Mr Ferré fait état du courrier de candidature de Mr Brunel qui ne peut être présent. Mr Davidian se présente oralement.

Le Comité Syndical vote : 17 voix pour Mr Davidian

3 voix pour Mr Brunel

1 abstention

Mr Peigné n'a pas utilisé son pouvoir pour le vote de Mr Lux.

Le Comité Syndical élit Mr Davidian comme nouveau membre du bureau,

5. Délibération autorisant le Président à solliciter des subventions dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment,

Monsieur Ferré explique que plusieurs subventions vont être sollicitées lors de la rénovation énergétique des bâtiments.

Il demande donc aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à en faire la demande.

Rénovation énergétique locaux SMIDOM - Plan de financement					
	Coût opération Euros HT	Financement			
		Pacte territoire CD01 - Axe 5 Transition écologique Taux d'aide plafond 20%	DETR 20 à 40 % estimé à 30 % en moyenne	Fonds verts 30%	Solde à charge du maître d'ouvrage SMIDOM
Honoraires bureau d'étude thermique ICT (audit énergétique avec diagnostic sur site)	4 500 € HT				
Levé topographique du bâtiment	3 000 € HT				
Honoraires architecte pour Déclaration de travaux isolation par l'extérieur	1 500 € HT				
Menuiseries extérieures (Changement de 16 fenêtres ou portes)	19 200 € HT				
Isolation murs par l'extérieur (400 m2 + retour fenêtres + tablettes + chéneaux)	57 600 € HT				
VMC double flux	9 000 € HT				
Pompe à chaleur + changement radiateurs	36 000 € HT				
Relamping bureaux et garages	8 000 € HT				
Total travaux	129 800 € HT				
Missions bureau d'études ICT	13 629 € HT				
PRO - ACT - DET - AOR = 10,5 % montant des travaux					
Total opération rénovation énergétique HT	152 429 € HT	30 486 € HT	45 729 € HT	45 729 € HT	30 486 € HT
TTC base TVA 20 %	182 915 € TTC				

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à demander l'ensemble des subventions possibles dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment du Smidom auprès du Département de l'Ain, de la Préfecture et du Fonds vert.

6. Délibération autorisant le Président à solliciter des subventions pour le soutien tri à la source des bio déchets et à la valorisation des bio déchets,

Monsieur Ferré explique que plusieurs subventions peuvent être sollicitées pour le soutien du tri à la source des bio déchets. Il demande donc aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à en faire la demande auprès du Fonds vert.

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à demander l'ensemble des subventions possibles dans le cadre du soutien du tri à la source des bio déchets et à la valorisation des bio déchets.

7. Délibération recrutement d'un adjoint administratif chargé d'accueil et de prévention,

Monsieur Ferré indique qu'un agent d'accueil et de prévention va être recruté pour assurer l'accueil physique et téléphonique du Smidom mais également afin de soutenir la chargée de prévention dans les différentes actions de la collectivité. Ce recrutement est conforme au tableau des effectifs approuvé par le Comité Syndical en date du 18 février 2022 ainsi qu'au projet d'organisation des effectifs SMIDOM présenté lors du vote du budget 2023. Monsieur Ferré demande au Comité Syndical de l'autoriser à effectuer le recrutement.

Le Comité Syndical, par 22 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, AUTORISE le Président à recruter un poste d'adjoint administratif,

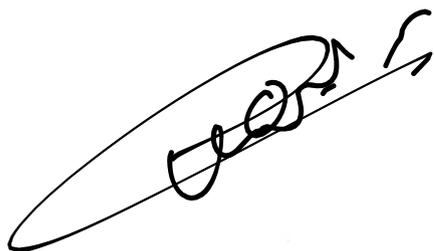
8. Délibération autorisant le Président à céder une Benne à Ordures Ménagère,

Mr Ferré indique que compte tenu de la réorganisation des tournées et de la mise en place d'une BOM 26 tonnes, la BOM « mulet » immatriculée AA 249CJ n'a plus d'utilité. Il est proposé de la vendre au prix de 5 000€ à la société Depan'om.

Le Comité Syndical, par 21 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, APPROUVE la cession de la BOM.

Le secrétaire de séance

Romain Cottey

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Cottey', written over a horizontal line.

Le Président

Paul Ferré

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Paul Ferré', written over a horizontal line.